ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Travail, emploi et formation professionnelle : services exterieurs

Question écrite n° 50558

Texte de la question

M Pierre-Andre Wiltzer attire l'attention du Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les difficultes de fonctionnement des services de l'inspection du travail de la direction departementale du travail et de l'emploi de l'Essonne. Chargee de mettre en oeuvre le controle de l'application du droit du travail dans un departement qui compte pres de 240 000 salaries des entreprises privees, la section d'inspection du travail de l'Essonne ne saurait assurer correctement sa mission avec un effectif ampute d'un tiers par rapport au nombre de postes prevus. C'est pourquoi, considerant que la priorite nationale donnee a l'insertion professionnelle et a la creation d'emplois ne saurait s'etablir au detriment de l'information, du conseil et du controle des conditions de travail concernant les emplois existants, il lui demande de veiller a ce que la section d'inspection du travail du departement de l'Essonne soit rapidement dotee des moyens necessaires a l'exercice de sa mission.

Texte de la réponse

Reponse. - L'accroissement des missions confiees aux services exterieurs du travail et de l'emploi s'accompagne d'un effort de recrutement afin de disposer des personnels necessaires a l'accomplissement de ces missions. S'agissant de la direction departementale du travail et de l'emploi de l'Essonne, deux laureats du concours exceptionnel d'inspecteur du travail organise en septembre 1991 y seront affectes a l'issue de leur formation initiale de six mois qui debute le 2 fevrier 1992. En outre, des le 2 janvier 1992, huit nouveaux controleurs du travail rejoindront la direction departementale du travail et de l'emploi de l'Essonne. Ce renforcement important doit permettre a cette direction d'assurer dans de bonnes conditions les missions qui lui sont devolues.

Données clés

Auteur : M. Wiltzer Pierre-Andr•
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50558
Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat
Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle
Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4776